

# La Réussite en Cordées

Fiche n°603

Matière : EMC

Source : <https://www.maxicours.com/se/3eme/>

## La coopération internationale et l'aide au développement

L'évolution du contexte géopolitique, la fin de la Guerre froide et le passage progressif d'une défense uniquement nationale à l'objectif d'une sécurité collective mondiale font que les **organisations régionales et mondiales pour la paix** se développent. Elles cherchent donc à promouvoir des **conditions de vie favorables à la paix** et à accorder une **justice aux conflits** qui persistent.

### I. Les problèmes et les difficultés d'une organisation pacifique du monde

#### a. Des conflits qui persistent

Après l'éclatement du bloc soviétique à la fin de la Guerre froide dans les années 1990, le nombre d'États existants s'est considérablement accru pour atteindre un record aujourd'hui, avec **194 États** reconnus par l'ONU en **2016**.

Si le nombre de **conflits** connaît globalement une tendance à la baisse, ceux-ci restent néanmoins **nombreux** et localisés essentiellement en **Afrique**, en **Asie** et au **Proche-Orient**.

Ces conflits trouvent leurs racines :

- Dans la contestation de **frontières** parfois floues ;
- Dans la lutte pour s'approprier des **ressources** ;
- Dans des motifs **religieux** ou **ethniques**.

La coexistence d'États souvent corrompus et de conditions de vie difficiles explique la difficulté d'imposer des **accords de paix** et d'assurer la **sécurité individuelle** des populations.

#### b. Des écarts importants de développement

L'autre obstacle majeur à une organisation pacifique du monde est la **grande différence de développement** qui subsiste entre les pays. La persistance de **famines** et

# La Réussite en Cordées

d'épidémies dans certaines zones du globe explique en partie des **priorités différentes** selon les pays : le développement durable, au cœur de nos préoccupations citoyennes, ne trouve pas le même écho auprès d'une population qui ne mange pas à sa faim.

L'objectif de **sécurité collective** ne peut être atteint que dans le cas où la **sécurité nationale** et la **sécurité individuelle** sont respectées. On comprend donc mieux l'ampleur des obstacles et des difficultés pour obtenir un tel résultat.

Ces **organisations non gouvernementales (ONG)** comme la Croix rouge ou Médecins sans frontières contribuent par leur action à lutter contre les inégalités. Financées par des **dons**, animées souvent par des **bénévoles**, ces associations bénéficient d'une réputation favorable auprès des populations. Cependant, leur action se résume souvent à des **interventions ciblées**, sans vraiment parvenir à corriger la source des problèmes.

## II. L'action contemporaine de l'ONU et le rôle du Tribunal pénal international (TPI)

### a. Le rôle de l'ONU

L'ONU est une organisation internationale qui regroupe la quasi-totalité des pays. Elle a été fondée en 1945 dans le but de fournir une **plate-forme internationale de dialogue**, notamment au sein de son **Assemblée générale** qui regroupe **194 membres** et qui joue un **rôle représentatif**. Un **secrétariat général** en assure la gestion administrative.

Le **Conseil de sécurité** est l'organe exécutif et a « la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales » (charte des Nations unies). Il est composé de :

- **5 membres permanents** (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie) avec droit de veto ;
- **10 membres non permanents**.

# La Réussite en Cordées

Au nom de cette responsabilité de protéger, l'ONU peut ainsi disposer d'un **droit d'ingérence**, c'est-à-dire qu'il peut intervenir dans les pays quand la sécurité de la population civile est en jeu.

Le vote d'une **résolution**, décision votée par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, peut alors donner lieu à une **intervention militaire** ou à des **sanctions**. L'ONU dispose pour cela d'une force armée, les « **casques bleus** », envoyés dans le cadre d'**Opérations de maintien de la paix** (OMP).

## b. L'élaboration d'une justice internationale

L'objectif de paix et de sécurité mondiale passe également par l'établissement d'une **justice pénale internationale**. Cette justice est censée remplacer les juridictions nationales défailtantes. Le premier tribunal de ce genre fut le **tribunal de Nuremberg**, intenté en **1945** contre les principaux responsables des crimes nazis pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce procès fut retentissant car c'était le premier du genre, et la notion de « **crime contre l'humanité** » y fut développée.

D'autres **tribunaux pénaux internationaux** suivirent, toujours **ponctuels** et liés à des **événements traumatisants**. Par exemple, le procès du premier chef d'État accusé durant un conflit en cours : Slobodan Milosevic, le président de la République fédérale de Yougoslavie, à partir de 1993.

Désormais, depuis **2002**, l'instauration d'une **Cour pénale internationale** (CPI) permanente donne un ancrage stable à cette justice. Cependant, tous les États, dont les États-Unis, ne reconnaissent pas son autorité, et tous ses jugements ne sont donc pas forcément appliqués.

## L'essentiel

La recherche de la **paix**, de la **sécurité collective** et de la **coopération internationale** se développe dans le cadre d'**organisations internationales** et dans la mise en place de **tribunaux internationaux**.

Cependant, ces mesures restent **imparfaites** et ne parviennent pas toujours à imposer leurs jugements ou leurs décisions. Les avancées sont néanmoins importantes et des **résultats concrets** ont été obtenus.